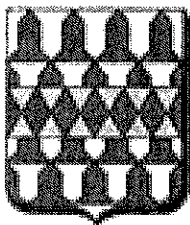


11330



Tél : 04.68.70.05.01

Fax : 04.68.70.07.50

mairie.mouthoumet@orange.fr

N/réf : JMS/SB/14129

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 25 AVRIL 2014**

L'an deux mille quatorze et le vingt-cinq avril à 14h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Mouthoumet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Mouthoumet, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie SAUNIERE, Maire.

Monsieur Jérôme GAZEAU a été nommé secrétaire de séance.

Président : Jean-Marie SAUNIERE

Présents : Jean-Marie SAUNIERE, Christelle HERMAND, Jean ANTONIETTI,
HERVOUET-BARANGER Jérôme, Pierre GUAGNO, Jérôme GAZEAU,
Louis MARI, Alain TALOUR, Odile NUDING

Absente : Angharad DAFYDD STYLES, Maria MENDEZ RODRIGUEZ

Procuration : De Maria MENDEZ à Christelle HERMAND
De Angharad STYLES à Pierre GUAGNO

1. Budget prévisionnel 2014 (commune et régie des carburants)

Monsieur le Maire présente les budgets primitifs 2014 de fonctionnement et d'investissement de la commune et la régie municipale des carburants. Il propose aux membres du Conseil Municipal de les approuver tels que suit :

Budget principal de la commune :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	242 847.36 €	429 351.00 €
Recettes	242 847.36 €	429 351.00 €

Budget principal de la régie des carburants:

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	226 333.11 €	23 524.89 €
Recettes	226 333.11 €	23 524.89 €

Le Conseil Municipal, après discussions et en avoir délibéré à l'unanimité,

- *APPROUVE, à l'unanimité, les budgets primitifs 2014 de la commune et de la régie des carburants.*

A cette occasion, il vote les taux d'imposition de l'année 2014 qui n'augmentent pas.

2. Commission communale des impôts directs : composition

Compte tenu du peu d'éléments en possession de la commune à ce jour, ce point sera traité lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

3. Montant du loyer de l'appartement de l'ancienne école

Compte tenu du départ de M. et Mme Régis BRARDA, le logement communal situé au 1^{er} étage de l'ancienne école sera dans quelques semaines à nouveau à la location. En vue d'un appel à candidatures il y a lieu de fixer à nouveau le montant mensuel du loyer. Monsieur le Maire propose de ne pas l'augmenter et donc de le fixer à la somme de 356,41 €, ce jusqu'à la révision annuelle automatique, fixée au 1^{er} juillet. Cette révision sera calculée selon l'Indice trimestriel de Révision des Loyers.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité,

- *FIXE le prix du loyer mensuel de l'appartement de l'ancienne école à la somme de 356,41 € jusqu'à la prochaine révision de l'IRL.*

4. Demande d'occupation temporaire de l'espace public par le snack/bar LE KEAZAKO

Monsieur le Maire donne lecture des courriers de Mme Gisèle CHAUVET des 16 et 24 avril 2014 concernant :

- Une demande d'installation de mobiliers (tables) sur une partie de la place de la mairie ainsi que devant l'auge, pour la période du 1^{er} mai 2014 au 15 octobre 2014,
- Une demande plus ponctuelle concernant l'utilisation de la place de la mairie, le samedi 21 juin prochain afin d'organiser la fête de la musique

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité,

- *DONNE une suite favorable à la demande de Madame Gisèle CHAUVET dans les conditions suivantes :*
 - o *La mise à disposition de cette partie du domaine public est consentie à titre gracieux,*
 - o *Les lieux devront être tenus régulièrement propres,*
 - o *En cas de besoins ponctuels de la commune (repas de la régie des festivités, ...), les lieux devront être temporairement débarrassés.*

A l'occasion de la fête de la musique, la commune réservera auprès de la CCRLCM le podium.

A la marge de cette demande, il est précisé que Sylvia et Serge CADAUX DIT MORTON ainsi qu'Agnès JAIME souhaitent proposer une exposition.

5. Questions diverses

1. Assistance à maîtrise d'ouvrage du Cabinet GAXIEU dans le cadre des travaux connexes à la réorganisation foncière.

Compte tenu de la restructuration des services du Conseil Général de l'Aude et de leur impossibilité dans l'immédiat à accompagner la commune dans le montage du marché lié aux travaux connexes à la réorganisation foncière, Monsieur le Maire informe les membres du

Conseil Municipal d'une négociation en cours avec Monsieur BONNET du cabinet GAXIEU, spécialisé dans ce domaine.

2. CCRLCM : conseil communautaire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la date du prochain conseil communautaire de la CCRLCM ; il est fixé au 30 avril prochain et portera essentiellement sur le vote des budgets primitifs.

3. Régie des festivités

Compte tenu du contexte difficile, en vue d'encourager les commerçants du village, il est évoqué l'idée de sous-traiter la confection de quelques repas à venir à Odile LAMARLE du restaurant LE REFERENT, mais également à Gisèle CHAUVET du snack/bar LE KEZAKO. La commune gardant à sa charge les boissons et le service.

Le Conseil Municipal, après discussions,
- *DONNE un accord de principe à cette idée.*

Une rencontre aura prochainement lieu avec les commerçants concernés pour déterminer les conditions.

4. Parc Naturel Régional Corbières Fenouillèdes

Un projet est à l'étude, une réunion d'importance est prévue au mois de mai prochain. Le département de l'Aude et la Région Languedoc-Roussillon sont partenaires. Il est à noter que ce projet permettrait encore un peu plus la préservation du patrimoine et de l'environnement, mais aussi la valorisation de la géologie du périmètre concerné. L'enjeu est d'importance d'autant que ce parc pourrait aussi être un levier économique pour notre territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour extrait :
En mairie, le mardi 29 avril 2014


Jean-Marc SAUNIERE
Maire (Aude)
(Signature et cachet)

Cet extrait doit être affiché à la porte de la mairie, dans la huitaine qui suit le jour de la délibération.